



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DES SERVICES DU CABINET
Bureau de la sécurité routière

DEMANDE DE CARTE DE CONDUCTEUR DE VOITURE DE TRANSPORT AVEC CHAUFFEUR

(mise à jour le 14/01/2021)

1ère DEMANDE

RENOUVELLEMENT

DUPLICATA

NOM PATRONYMIQUE

NOM D'ÉPOUSE (le cas échéant)

PRENOM

DATE DE NAISSANCE

LIEU DE NAISSANCE

DEPARTEMENT ou PAYS DE NAISSANCE

Si naissance dans un pays étranger :

Nom et prénom du père

Nom de jeune fille et prénom de la mère

ADRESSE DOMICILE

/_/_/_/_/_/_/

Téléphone /_/_/_/_/_/_/_/_/

Mail :@.....

Indication professionnelle

Expérience professionnelle

Examen de conducteur de voiture de transport avec chauffeur

A, le /_/_/_/_/_/_/_/_/

Signature

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès de l'autorité ayant délivré la carte.

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

➤ 1^{ère} DEMANDE :

- le formulaire de demande de la carte professionnelle
- une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport, titre de séjour pour les étrangers)
- une photocopie recto-verso du permis de conduire
- 1 photographie d'identité récente
- une photocopie de l'attestation délivrée par le préfet après vérification par un médecin agréé de l'aptitude à la conduite automobile
- une photocopie d'un justificatif de domicile récent
- le formulaire joint en annexe concernant le recueil de votre signature (**mettre votre nom – prénom et apposer votre signature au stylo noir à l'intérieur du cadre réservé à cet effet – ne pas coller la photographie**)

RÉUSSITE À L'EXAMEN :

- une photocopie de l'attestation de réussite à l'examen de conducteur de VTC

PAR ÉQUIVALENCE :

- justifier d'une aptitude professionnelle d'une durée minimale d'un an (1607 heures), dans des **fonctions de conducteur professionnel de transport de personnes** au cours des dix années précédant la demande de carte professionnelle :

* **salarié** : attestation de l'employeur ou contrat de travail + 12 bulletins de salaires (au prorata si temps partiel : ex : 24 bulletins de salaires pour un mi-temps),

* **non salarié** : extrait KBIS de l'entreprise, immatriculation au registre des métiers, copie de la carte professionnelle de conducteur (transport de personnes), et tout document, notamment comptable, permettant d'établir la réalité de l'activité d'une durée minimale d'un an à temps plein.

➤ RENOUVELLEMENT et/ou DUPLICATA:

- le formulaire de demande dûment complété, daté et signé
- une photocopie (recto-verso) d'une pièce d'identité en cours de validité
- une photocopie de votre carte professionnelle de conducteur de VTC
- une photocopie d'un justificatif de domicile récent
- une photocopie de l'attestation délivrée par le préfet après vérification par un médecin agréé de l'aptitude à la conduite automobile
- l'attestation de suivi de la formation continue si la carte a été délivrée depuis plus de 5 ans
- 1 photographie d'identité récente
- le formulaire joint en annexe concernant le recueil de votre signature (**mettre votre nom – prénom et apposer votre signature au stylo noir à l'intérieur du cadre réservé à cet effet – ne pas coller la photographie**)

➤ En cas de perte ou de vol de votre carte professionnelle, joindre également :

- Perte : joindre une déclaration sur l'honneur attestant la perte
- Vol : joindre la copie de la déclaration de vol enregistrée par les services de police ou de gendarmerie

Le dossier complet doit être envoyé par courrier uniquement :

**Préfecture de Tarn-et-Garonne
Bureau de la sécurité routière
2 allée de l'Empereur - BP 10779
82013 MONTAUBAN CEDEX**

Après validation du dossier par la Préfecture, le paiement devra être effectué auprès de l'imprimerie nationale selon les modalités qui vous seront communiquées à l'adresse mail que vous avez renseignée. Elle vous adressera directement le titre sécurisé.

Pour tous renseignements, vous pouvez adresser un mail au bureau de la sécurité routière :

pref-agrement@tarn-et-garonne.gouv.fr